

CRITERIUM DEPARTEMENTAL DU FINISTERE



Avis de Course
Samedi 02 Novembre 2024

Centre Nautique de Crozon Morgat

Port de plaisance de Morgat

Grade 5B

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à : Tous les bateaux de la classe :

- Optimist « Ecole »
- Optimist
- Open Skiff
- Intersérie catamaran
- Intersérie Dériveur
- Bic 293D & Bic Techno 293 Plus
- Planche à voile débutant
- Raceboard <= 3.80
- WingFoil
- Hydro Foil

4. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

4.1. Les IC seront disponibles après **17H** le 1 Novembre

- Disponibles sur le site internet du CNCM sur ce [LIEN](#)
- Affichées selon la Prescription Fédérale sur le tableau d'affichage salle mousse

5. COMMUNICATION

5.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [LIEN](#) .

5.2. [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

6. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

6.1. Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Où

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- une autorisation parentale pour les mineurs

6.2. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

6.3. Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les droits d'inscription requis sont les suivants : Les droits requis sont les suivants :
- Solitaire • Optimist/Open Skiff/Planche à voile/Laser/Wingfoil/Hydrofoil/ 12 €
- Double • Catamaran / Dériveur double 24 €
- Catamaran avec location de bateau 30€.
- [LIEN DE PAIEMENT](#)

7. PUBLICITE

- 7.1. [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice...
- 7.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8. PROGRAMME :

- 8.1. Confirmation d'inscription : Samedi 02 Novembre de 9h30 à 11h00 Salle Millig Helias
 Briefing coureur : **11 H 00**
 Heure du 1er signal d'avertissement **12h00**
 Dernier signal d'avertissement : **16h30**.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour toute les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

- 10.1. Règles définies selon le règlement sportif du championnat et coupe du Finistère 2024/2025

11. REGLES DE SECURITE

- 11.1. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sous peine d'exclusion.
- 11.2. L'émargement au retour se fera selon les modalités suivantes : L'émargement sera situé devant l'accueil de l'Ecole de Voile Fermeture de l'émargement à l'heure limite du dépôt des réclamations. Tout manquement à cette règle sera pénalisé de 20% du nombre des inscrits de sa classe sans instruction (modification de la RCV 63.1. [DP]).
- 11.3. Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course arrivée aussitôt que possible

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- [Réservation sécu entraîneurs Type 390/Fun Yak/Prame en location 10 €](#)
 - [Réservation catamaran](#)
 - [Préinscription WINGFOIL](#)

Olivier Latin

Responsable de pôle Plaisance

Centre Nautique de Crozon-Morgat | Port de plaisance 29160 Crozon

02 98 16 00 03

www.cncm.fr | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [Twitter](#)

ANNEXE ZONE DE COURSE

